

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIEME COMMISSION

S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
1595 (XV). Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement pour 1961 (3 avril 1961) [point 50].....	13
1612 (XV). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des contributions (21 avril 1961) [point 51, b].....	13
1613 (XV). Nomination à un poste devenu vacant au Tribunal administratif des Nations Unies (21 avril 1961) [point 51, e].....	13
1614 (XV). Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: amendements supplémentaires aux statuts de la Caisse (21 avril 1961) [point 63].....	13
1615 (XV). Revision de la résolution concernant les dépenses imprévues et extraordinaires (21 avril 1961) [point 50].....	14
1619 (XV). Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement pour 1961 (21 avril 1961) [point 50].....	14
1620 (XV). Examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (21 avril 1961) [point 50].....	15

1595 (XV). Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement pour 1961

L'Assemblée générale,

Considérant que la question du coût estimatif et du financement des opérations des Nations Unies au Congo en 1961 est actuellement à l'étude,

Autorise le Secrétaire général, en attendant qu'elle prenne une décision à la reprise de sa quinzième session et sans préjudice de cette décision, à continuer jusqu'au 21 avril 1961 d'engager des dépenses au titre des opérations des Nations Unies au Congo à concurrence de 8 millions de dollars par mois.

*973ème séance plénière,
3 avril 1961.*

1612 (XV). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des contributions

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membre du Comité des contributions:

M. Antonio Arráiz;

2. *Déclare* M. Arráiz nommé pour une période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1962.

*995ème séance plénière,
21 avril 1961.*

1613 (XV). Nomination à un poste devenu vacant au Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membre du Tribunal administratif des Nations Unies:

M. Héctor Gros Espiell;

2. *Déclare* M. Gros Espiell nommé pour une période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1963.

*995ème séance plénière,
21 avril 1961.*

1614 (XV). Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: amendements supplémentaires aux statuts de la Caisse

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1561 (XV) du 18 décembre 1960 relative à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies,

Ayant examiné les rapports du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹ et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Décide* de modifier de nouveau, comme suit, les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies tels qu'ils ont été révisés par la résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, cette modification prenant également effet le 1er avril 1961:

ARTICLE IV

(Prestations de retraite)

Supprimer l'alinéa c du paragraphe 1.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 63 de l'ordre du jour, document A/C.5/861, annexe.

² *Ibid.*, document A/4724.